

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME CLAUDINE CAMBON
DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE CHARGEE DE LA SOLIDARITE**

A.D Pers. n° 2008-1775

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-1445 du 6 juin 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-761 du 27 mars 2008 portant délégation de signature à Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité ;

CONSIDERANT l'affectation de Monsieur André MITJA, Directeur Territorial à la Direction de la Solidarité Départementale ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté départemental Pers. n° 08-761 du 27 mars 2008 portant délégation de signature à Madame Claudine CAMBON, Directrice Générale Adjointe chargée de la Solidarité, est ainsi complété :

- Monsieur André MITJA, Directeur, Adjoint au Chef du Service de la Comptabilité.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 29 juillet 2008

Le Président,

*
* *